



\*\*\*\*\*

**OBJET CONVENTION D'UN PLAN DE GESTION  
DU MARAIS DE NYRE**

\*\*\*\*\*

Réf. 2013-10 - feuillet 1/2

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 2013  
A 20H00**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur LABAZ Eric :

**Présents** : Ginette VI VI ANT, Milène BOURNAY, Eric LABAZ, Jean-François BOCQUET, Olivier VORMS, Luc ROSSET, Christophe GUI TTON, François FOSSOUX

**Absente excusée** : Bénédicte VI VI ANT (pouvoir à Christophe GUI TTON).

**Secrétaire de séance** : François FOSSOUX

*Nombre de conseillers en exercice* : 9

*Nombre de conseillers présents* : 8

*Nombre de conseillers ayant pris part au vote* : 9 (1 pouvoir C. GUI TTON).

**Vu** le projet communal d'amélioration du réseau de sentiers.

**Vu** l'action proposée au Comité de Pilotage «Montagne d'Age-Mandalaz» et dans le cadre de la protection des zones humides.

Suite à l'acquisition de la parcelle ZA 53.

Sachant que l'association Asters, association soumise à la loi de 1901, créée en 1982, ayant pour objet de développer la connaissance et la protection des espaces naturels dans le but de préserver les espèces et leur habitat, a déjà réalisé l'étude des zones humides dans le cadre du Comité de pilotage «Montagne d'Age-Mandalaz».

Vu le devis présenté par l'Association Asters d'un montant de 6000,00 euros, il est proposé au Conseil Municipal :

- De confier à l'Association Asters, la rédaction d'un plan de gestion du Marais de Nyre, définissant et chiffrant le plan d'action 2013-2017, pour un coût de 6000,00 euros.
- De demander au Conseil Général une subvention pour ce faire.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- De retenir cette proposition.
- De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer cette convention et demander la subvention ad hoc au Conseil Général.



\*\*\*\*\*

**OBJET CONVENTION D'UN PLAN DE GESTION  
DU MARAIS DE NYRE**

\*\*\*\*\*

Réf.2013-10 - feuillet 2/2

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 2013  
A 20H00**

<b>NOM</b>	<b>SIGNATURE</b>	<b>BON POUR POUVOIR</b>
VIVIAN T Ginette		
BOURNAY Milène		
VIVIAN T Bénédicte		
LABAZ Eric		
BOCQUET Jean-François		
VORMS Olivier		
ROSSET Luc		
GUITTON Christophe		
FOSSOUX François		

Date de convocation : 18/02/2013

Fait et délibéré les jours, mois  
Et an que dessus,  
Pour extrait conforme  
A Nonglard, le 25/02/2013

Le Maire,  
LABAZ Eric

Acte télétransmis en Préfecture le : 26/02/2013